

Au cœur des Puys, à Saint-Ours-les-Roches - 63 -

04 73 74 45 85 clair-matin@ufcv.fr

Tarifs publics (TTC) 2026 <i>Hors taxe de séjour applicable aux majeurs seulement</i>					
		Du 1er décembre 2025 au 31 août 2026		Du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 2026	
		Unitaire	+ de 3 nuits	Unitaire	+ de 3 nuits
ENFANTS	Pension complète	54	48	45	41
	1/2 P	46	41	38	34
	Nuitée + Petit déjeuner	40	34	35	30
	repas sup	10	10	10	10
JEUNES + ADULTES	Pension complète	56	50	50	46
	1/2 P	48	43	42	38
	Nuitée + Petit déjeuner	42	38	39	34
	repas sup	13	13	12	12
Sup single		10	10	10	10
Sup DIM / FERIE (par jour)		10	10	8	8
SUP GOÛTER		2	2	2	2

Définitions

1. « Enfants » : classes primaires (accompagnateurs compris) – de 12 ans.
2. « Jeunes et adultes » : à partir du collège (+ 12 ans)
3. La pension complète s'entend : nuit + le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner compris.
4. La demi-pension s'entend : nuit + petit déjeuner + un repas
5. La nuitée comprend le petit déjeuner
6. Repas standard : 1 entrée, 1 plat, 1 fromage ou laitage et dessert. Hors boissons, café et extras.
7. Menus spéciaux sur devis.
8. Hébergement : en chambres de 2 à 6 personnes (lits simples et superposés) avec douche et WC séparés. Les draps & couettes sont fournis. Vous devez prévoir votre linge de toilette.
9. Taxe de séjour non comprise de 0.60€/nuit et par personne majeure

Réductions : 1 gratuité pour 20 personnes (= le 21^{ème} est gratuit).

